

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le **03 AOUT 2018**

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis pour observations le rapport relatif à la visite du dispositif intersectoriel d'hospitalisation psychiatrique de soins pour enfants et adolescents (DIHPSEA) du centre hospitalier Guillaume Régnier de Rennes (Ille-et-Vilaine), réalisée du 11 au 13 juillet 2016.

Le DIHPSEA regroupe sur un seul site les unités d'hospitalisation des mineurs à l'issue d'un projet de reconstruction des unités de psychiatrie infanto-juvénile achevé en 2015.

Un ensemble de mesures a déjà été mis en oeuvre par l'établissement en réponse aux recommandations du rapport :

- Concernant les effets délétères de l'organisation administrative que vous évoquez, des réunions de coordination se sont tenues régulièrement associant médecins coordonnateurs, chefs de pôle, praticiens, directeur référent de la pédopsychiatrie, cadre supérieur de santé et cadres de santé, pour évoquer le cadre institutionnel, les problématiques de fonctionnement et d'organisation, ainsi que les pistes d'amélioration. Dans le cadre d'un audit organisationnel et d'analyse de pratiques, initié début 2017 sur la base d'une démarche participative associant l'ensemble du personnel, des mesures concrètes ont été mises en oeuvre (révision des procédures d'admission, développement de réunions transversales, renforcement de l'analyse de pratiques).
- Concernant l'absence de projet médical fédérateur que souligne le rapport de visite, une réflexion a été lancée pour préciser et ajuster les projets médicaux des unités du DIHPSEA, afin de mieux répondre aux besoins des populations accueillies et oeuvrer à la formalisation d'un véritable projet médical fédérateur.
- Un programme de formation avec supervision et analyse des pratiques a été mis en place par la direction, prenant en compte les observations du contrôle sur le besoin de formation des personnels, en particulier sur les procédures de recours à l'isolement et à la contention.

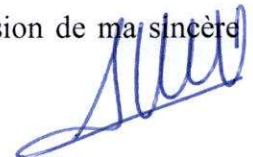
Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

- Si le rapport souligne la propreté et le bon entretien des locaux, il préconise que chaque unité dispose d'espaces suffisants pour les patients et notamment d'un accès à l'air libre, d'un lieu d'apaisement et de salles d'activités. Des espaces existants ont été transformés de façon à équiper trois des cinq unités d'une chambre d'apaisement. Les cours qui n'étaient pas pourvus d'équipements sportifs ont été équipées au cours de l'été 2016. Enfin un plateau commun comprenant divers espaces et lieux d'activités variées est prévu d'ici fin 2019.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des recommandations, l'ARS s'est engagée à :

- Veiller à la prise en compte des recommandations dans les orientations du projet médical et du projet d'établissement, actuellement en cours d'élaboration.
- Inscrire un objectif spécifique sur le dispositif intersectoriel de soins psychiatriques pour enfants et adolescents parmi les objectifs prioritaires du CHGR, pour le contrat pluriannuel d'objectif et de moyens que l'établissement devra signer en 2018 avec l'ARS de Bretagne.
- Assurer le suivi annuel de cet objectif dans le cadre du dialogue de gestion et de la revue de contrat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma sincère considération.



Agnès BUZYN